

LA COMPLICITÉ COMMUNE ARTICLE 121-7 DU CODE PÉNAL

DE LA SCP : MERCIE – FRANCES – JUSTICE ESPENAN.


DE LA SCP DUSAN-BOURRASSET- CERRI .

PREUVES INCONTESTABLES :


LES DOSSIERS SUIVANTS

Les poursuites en cours devant le tribunal correctionnel de Toulouse et pièces produites:

Citation par voie d'action pour l'audience du 17 septembre 2019 et pièces.

- **1^{er} Dossier parquet** : N° 19029000036  « Jugement du 21 février 2019 »
- **Affaire renvoyée au 20 mars 2020**

Citation par voie d'action pour l'audience du 8 janvier 2020 et pièces.

- **2^{ème} Dossier parquet** : N° 19130000034  « Jugement du 21 mai 2019 »
- **Affaire renvoyée au 8 janvier 2020**

Soit de tels faits motivés qui sont poursuivis sont confirmés et réprimés par le code pénal :